

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents 0
- représentés 0

Date de la convocation : 01/06/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6/06/2016**

**OBJET : Vente des parcelles communales du centre village n° B-605 et B-608**

L'an deux mille seize et le 6 juin à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRÉSENTS** : BATAILHOU-VILLET Eve, BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José.

M LE LURON Renaud a été élu secrétaire.

Cette délibération complète la délibération n° 2015-11 du 28/10/2015



Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que, par délibération n°2015-11 du 28/10/2015, il a été décidé de vendre les parcelles n° B-605 et B-608 à Mme Anita PENVERN pour la somme de 24 000 euros payables en quatre fois sans intérêt.

Et: eu égard au retard pris pour la signature de l'acte de vente, il conviendrait de reformuler les modalités et les dates d'encaissement prévues des sommes qui seront versées par l'acquéreur pour cette vente à tempérament.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- de fixer le prix de vente des parcelles B-605 et B-608 au prix de 24 000 €.
- de vendre ces parcelles à Mme Anita PENVERN , les frais de notaire et tous autres frais relatifs à cette vente seront supportés par l'acquéreur, selon les modalités suivantes :
  - 6 000 € à la signature de l'acte (juin 2016)
  - 6 000 € le 10 juin 2017
  - 6 000 € le 10 juin 2018
  - 6 000 € le 10 juin 2019
- que l'acte de vente sera passé en l'étude maître COMBRET, notaire à RIEUX Volvestre ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir et tous autres documents et à engager toutes actions nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 10 juin 2016

Le Maire, P.BEDEL

